



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE
OUVRIERE**

Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Déclaration liminaire **CTL du 2 décembre 2020**

Madame la Présidente,

La crise sanitaire constitue un merveilleux prétexte entre les mains du gouvernement pour remettre en cause les droits des salariés et les libertés démocratiques les uns après les autres. Il maintient et accentue sa politique d'austérité fondée sur la réduction des dépenses publiques accompagnée d'une remise en cause des conquêtes sociales !

Alors que le COVID 19 sévit et qu'il serait souhaitable de se préoccuper avant toute chose de la sécurité et de la santé des agents, la Direction Générale, exploitant sans scrupules l'absence de PCA (Plan de Continuité d'Activité), met les bouchées doubles pour relancer le NRP qui n'est rien d'autre que la suppression du réseau de proximité de l'administration des Finances Publiques. Lors de sa présentation en 2019, il pouvait paraître, de prime abord, séduisant à certains puisqu'il prétendait tenir compte des aspirations des agents à travailler en dehors des grandes centres urbains et prévoir l'augmentation des points de contacts pour les usagers.

Il n'est que le prétexte à une volonté d'externaliser à terme la majeure partie des missions traditionnelles de la DGFIP (l'encaissement et le renseignement des usagers, mais également le recouvrement des produits fiscaux et communaux) et à industrialiser les tâches dans des services de gestion comptable ou des services des impôts des entreprises.

De plus, ces deux services vont subir des coupes sombres dans leurs effectifs. Au sein des SGC, il est d'ores et déjà prévu de mutualiser certaines fonctions pour aider des nouveaux services comptables en difficulté. Quant aux bienfaits de la « démétropolisation », il suffit de lire les fiches du groupe de travail réuni le 20 novembre pour comprendre que certaines des missions, les plus importantes en volume des SIE, seront confiées à des centres de contacts des professionnels compétents pour de larges zones géographiques.

En aucun cas, le service apporté aux usagers ne sera amélioré. Au mieux, il sera incomplet et déshumanisé. Le plus souvent, la mission ayant été externalisée, privatisée, dit-on en bon français, le service aura disparu.

De surcroît, pour donner l'illusion de nouveaux services rendus aux élus, les initiateurs du NRP instituent le poste de conseiller aux décideurs locaux. Cette nouvelle fonction est une aberration, elle vient séparer les missions de gestion et de conseil. En effet, toute démarche de conseil s'appuie sur la réalisation d'actes de gestion. Le projet crée une séparation artificielle. L'unicité de temps et de lieu n'existera plus. Les ordonnateurs auront face à eux deux interlocuteurs au lieu d'un seul actuellement. Qui est mieux placé que le comptable, qui a toutes les données de la collectivité en main, pour donner des conseils ?

En ce qui concerne les Espaces France Services, ils constitueraient un point de contact de proximité pour les usagers. Derrière cette présentation avantageuse se cache une réalité moins belle. Le ou les employé(s) de l'EFS, fonctionnaire(s) territorial ou plus souvent en CDD, sont chargés de répondre au public pour 10 opérateurs institutionnels différents. Comment peut-on attendre d'eux une compétence poussée dans des domaines aussi variés que l'assurance maladie, les allocations familiales, Pôle Emploi, les impôts ou un impayé de cantine scolaire ?

La DGFIP assure prendre l'engagement d'une stabilité de son réseau pendant six ans : que vaut cet engagement pris par une direction ministérielle à moins de deux ans des élections présidentielles ?

Les agents de la DGFIP ne sont pas convaincus de l'utilité de cette contre-réforme ? Il est fait appel aux managers du réseau. Afin de persuader les cadres de motiver leurs équipes pour adhérer au NRP, un livret d'accompagnement à la transformation leur a été remis au mois de septembre dernier. Elaboré par les cabinets de conseil ALIXIO et ACCENTURE, il véhicule des concepts qui, pour certains d'entre eux, ont été pointés du doigt lors du procès de France TELECOM.

Madame la Présidente, ce ne sont pas quelques réunions et moments de convivialité conseillés par ce livret qui rassureront les agents et les convaincront de la nécessité de créer ce NRP.

FO DGFIP 43 ne cessera de le dénoncer. Il détruit le maillage territorial de nos services. Il ne vise pas à redéployer nos effectifs et services sur l'ensemble du territoire pour mieux servir les usagers mais à démanteler notre service public. Il s'apparente à ce qu'ont subi les hôpitaux ces dernières années, avec le résultat que nous voyons tous aujourd'hui.

La Direction Générale et vous-même parlez très souvent de dialogue social. Force est de constater que le dialogue social, tel que vous le concevez, se réduit à découvrir le plus tard possible vos plans de destruction massive, et à les mettre en oeuvre à la hussarde, sans aucun égard pour les personnels qui rejettent vos funestes projets et dont l'organisation et les conditions de travail seront durablement impactées.

Sur ce point les rapports de l'ISST du 30/11/2020 et du médecin de prévention du 27/11/2020 sont sans appel. A la simple lecture des documents présentés au CTL, sans avoir ni contacté ni visité les services, ils mettent en avant « *le facteur de risques psychosociaux consécutifs à la réorganisation d'ampleur au sein de plusieurs services – ces changements sont anxiogènes pour certains agents et peuvent avoir pour eux des conséquences sociales et familiales non souhaitées, voire des conséquence sur leur santé* ».

Madame la Présidente, le jusqu'au boutisme de la DGFIP que vous relayez avec loyauté est inadmissible. La santé des personnels, encadrement compris, doit être un enjeu incontournable à prendre en compte dans tous les aspects du travail bien en amont des décisions. C'est de votre responsabilité !

Quant aux élus locaux, ils ne sont pas mieux considérés. Votre projet était soi-disant concerté et négocié avec eux...

Il s'avère mal engagé au vu des oppositions du conseil départemental, des maires et présidents d'EPCI qui ont pris des délibérations et motions sans ambiguïté.

L'AMF 43 (Association des Maires de France), ayant déjà adopté une motion dans ce sens en octobre 2019, a interpellé cette semaine le Préfet de Hte-Loire en réaffirmant son opposition à la fermeture des trésoreries et au démantèlement des services publics en milieu rural.

La présence des élus ce matin à la conférence de presse est la preuve que votre projet mal ficelé est unanimement contesté !

Les entendrez-vous ?

Nous entendrez-vous ?

Les élus **FO DGFIP 43** ne souhaitent ni amender, ni négocier votre projet de NRP. C'est cette position qu'ils défendront tout au long de la présente séance.

FO DGFIP 43 revendique :

- le retrait pur et simple du NRP
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

